

L'ÉQUIPE DE FLEURISSEMENT D'ANOUK VAN



ARMOIRE ÉLECTRIQUE DÉGRADÉE

C'est à la suite de l'arrêt de l'horloge de l'église constaté le 17 février dernier, et provoqué par une absence d'alimentation électrique qu'il a été constaté la dégradation de l'armoire en résine d'Éclairage public desservant également l'église, située à l'angle de la ruelle de l'église et de la rue de la Petite vallée.

Sur place, les traces de pneus relevées semblaient démontrer que cette dernière avait été violemment percutée à l'occasion d'une manœuvre en marche arrière d'un véhicule dont l'auteur bien évidemment n'avait pas jugé utile de se faire connaître.

Par mesure de sécurité et après avoir réarmé le disjoncteur, nous avons sanglé ladite armoire pour interdire l'accès à son contenu.

Nous avons été contraints de solliciter un devis afin de la remplacer par une armoire en métal, du même modèle que celui de l'armoire EP situé sur le terrain de boules à l'angle des rues Grande et du Pilori.

Compte-tenu du coût de remplacement estimé à 2.630 € H.T, une subvention à caractère exceptionnel de 50% a été sollicitée et obtenue du SDESM (Syndicat départemental des Energies de Seine-et-Marne) à hauteur de 1.315 € ; subvention à laquelle s'est ajouté un geste commercial de 500 € de notre assureur en l'absence d'élément d'identification de l'auteur des faits.



PJM

LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

n°46

Juin 2021

Compteur de la souscription publique **2.330€uros**

Le mot du Maire

En cette fin de mois de mai, avec le retour du soleil, les restrictions de déplacement liés à la situation sanitaire s'allègent avec un retour progressif aux habitudes de vie d'antan.

Malgré cette situation inédite, la commune de MONTMACHOUX n'est restée nullement en panne.

Grâce à l'ouverture de créneaux de vaccinations dédiés aux administrés du territoire, à l'initiative du Maire de Montreau en mars dernier, 37 volontaires de la commune ont pu obtenir des rendez-vous pour les deux doses de vaccin Pfizer au centre de vaccinations de Montreau.

Désormais, eu égard à l'ouverture de la vaccination à tous les adultes, sans condition d'âge, à compter du 31 mai, il appartient à tous ceux qui désirent se faire vacciner à entreprendre les démarches nécessaires, notamment par le biais de l'application Doctolib, qui vous indiquera les disponibilités des centres de vaccinations locaux.

Le conseil municipal a approuvé son budget le 7 avril dernier en décidant par ailleurs le maintien des taux d'imposition communaux, qui n'ont pas évolué maintenant depuis des lustres !

Montmachoux a par ailleurs obtenu en février dernier la commercialisation de l'accès à la fibre optique déployée par le Syndicat Seine-et-Marne Numérique.

Cette dernière étape achevait le désenclavement numérique de la commune, après la mise en place de l'ADSL au mois d'août 2012 et la téléphonie Mobile 4G en décembre 2019.

Par ailleurs, la commune a engagé un chantier important, celui de la seconde tranche de restauration de l'église Saint-Martin portant sur la nef et l'ensemble du mobilier dont les

travaux ont démarré en décembre dernier et se poursuivront jusqu'au 1er trimestre 2022.

Une nouvelle à ce sujet, celle de l'accord obtenu des services de la DRAC et de l'Architecte des Bâtiments de France pour la restitution du caquetoire de l'église pour lequel j'avais été contraint d'engager un recours auprès du Ministre de la culture, en novembre 2018 et avril 2019.

Cet ajout à la façade occidentale de l'église protégera désormais la porte de l'église des intempéries et permettra en outre un accès PMR (Personnes à mobilité réduite) de l'église.

Ces travaux supplémentaires seront réalisés en même temps que ceux de cette seconde tranche et ont donné lieu à deux demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil départemental (Cf. article pages intérieures).

Je remercie les donateurs de la nouvelle souscription publique lancée au mois d'octobre dernier dont le compteur affiche à ce jour 2.330 € soit un gain supplémentaire de 1.180 € depuis la dernière parution du PJM.

Merci par avance à tous ceux qui par leur participation s'associeront à ce beau projet.

Les conditions sanitaires actuelles nous permettent d'envisager à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet prochain, un repas à l'initiative de l'ALM, le 13/07 au soir avec Moules-Frites (comme en 2018) accompagnées de la désormais célèbre Montmach' (Un flyer sera prochainement distribué pour les réservations) et le 14 au matin, le traditionnel discours républicain suivi du Vin d'honneur... comme autrefois !

Le Maire

FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 avril dernier avec à l'ordre du jour notamment un gros dossier financier comprenant les Comptes Administratif et de Gestion 2020, le Budget Primitif 2021, l'attribution des subventions 2021 aux associations, et bien entendu le vote des taux d'imposition 2021.

Pour mémoire, vous pouvez retrouver les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur notre site internet montmachoux.fr.

L'ensemble de ces points figurant à l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Mais, que faut-il retenir ?

Sur l'exercice 2020 tout d'abord, fortement marqué par la crise sanitaire, nous retiendrons que l'exercice s'est terminé avec un excédent global de 74 006,16 €, dont le détail est repris dans le tableau ci-dessous :

Section	Crédit 2020	Crédit 2021
Total des dépenses de fonctionnement	237 248.41 €	193 728.98 €
Total des recettes de fonctionnement	237 248.41 €	245 920.92 €
Equilibre de la section de fonctionnement		52 191.94 €
Total des dépenses d'investissement	652 911.41 €	111 266.98 €
Total des recettes d'investissement	652 911.41 €	133 081.20 €
Equilibre de la section d'investissement		21 814.22 €
Equilibre global des CA		74 006.16 €

Globalement, les dépenses de fonctionnement auront augmenté de 13,11 %, pendant que les recettes seront restées stables (+ 0,02 %).

Les résultats de la section d'investissement ne sont guère significatifs, puisque d'une part l'essentiel des dépenses d'investissement porte sur la nouvelle tranche de rénovation de l'église, et que d'autre part ces travaux n'ont débuté qu'en fin de second semestre.

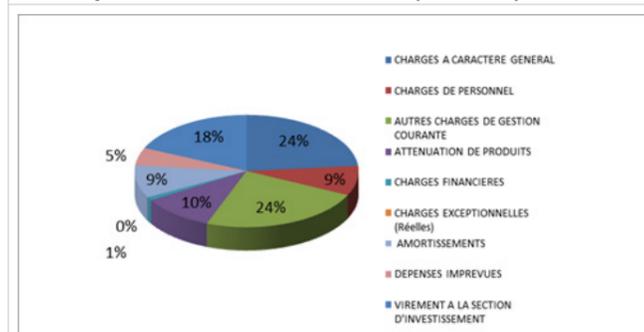
Côté fiscalité locale, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux.

Cependant, en matière de taxe sur le foncier bâti (TFB), chacun remarquera que le taux communal passera cette année de 12,25 % à 30,25 %. En effet, depuis le 1er janvier 2021, les communes récupèrent en recettes la part auparavant prélevée par le Département (18 % pour mémoire).

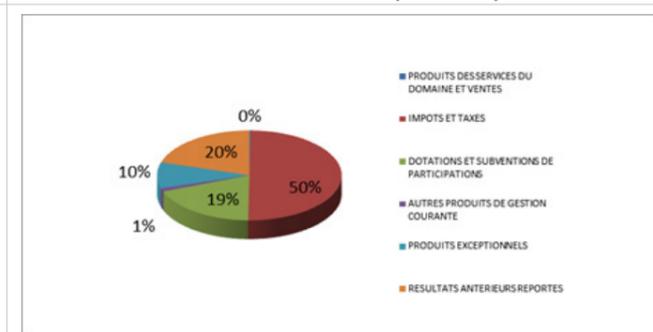
Pour l'année 2021, le Conseil Municipal s'est donc voulu fidèle à ses habitudes d'antan, en ne touchant pas à la fiscalité locale.

Ainsi, comparée au budget de l'exercice 2020, la section de fonctionnement augmente de 8.29 %.

Les dépenses de fonctionnement (BP 2021)



Les recettes de fonctionnement (BP 2021)



La section d'investissement s'équilibre à la somme de 629 634 €, avec intégration des reports 2020.

ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE A MONTMACHOUX

La Mairie accueille une stagiaire pour deux mois ...

Le bénéfice du nouveau contrat rural de la Région Ile de France avec la participation du Département de Seine-et-Marne pour les travaux de la seconde tranche de restauration de notre église, impose d'accueillir un stagiaire pour une durée d'au moins deux mois.

Pour cela, dans le souci de recruter un ou une stagiaire, nous avons fait appel à la Mission locale de Montereau dont la commune est membre et retenu la candidature de « Chancella », une jeune fille de 19 ans titulaire d'un CAP de maintenance des bâtiments des collectivités, afin de seconder notre employé communal Daniel dans ses différentes tâches, et ce du 1er mars au 30 avril 2021.

Eu égard à sa technicité, nous avons décidé de lui confier un certain nombre de travaux de peinture, en particulier la remise en peinture des portes de la Mairie, puis celle des grilles et du portail de la Mairie, ainsi que le portail et le portillon du cimetière de même que la main courante de l'escalier d'accès.

L'engagement de cette dernière nous a incités à l'accompagner dans sa recherche d'un emploi durable en prolongeant de six mois son contrat, d'autant plus que ce contrat d'accompagnement au titre du Parcours Emploi Compétences, bénéficie d'une prise en charge de l'Etat de 80% de sa rémunération au SMIC, sans charges sociales.

Le conseil municipal a délibéré favorablement sur le sujet en date du 7 avril dernier autorisant le Maire à signer une nouvelle convention pour un recrutement d'une durée de 6 mois prenant effet au 3 mai 2021, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures par semaine, calquée sur les mêmes horaires d'emploi de notre employé communal, Daniel GONCALVES qu'elle secondera dans ses différentes tâches.

Ce contrat d'accompagnement dans l'emploi sera susceptible d'être prolongé dans la limite de 24 mois au maximum : durée d'emploi bénéficiant des mêmes conditions de prise en charge par l'Etat.



Ch. M

DES NOUVELLES DE LA CCPM



TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus cette année à MONTMACHOUX concernent la route de Bichereau portant sur le dérasement des accotements (1.640 mètres linéaires), reprise des nids de poule et enrobé coulé à froid sur la partie très dégradée de l'ordre de 300 mètres linéaires.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

La CCPM a inscrit dans son budget 2021 la réalisation d'une nouvelle

station d'épuration qui sera réalisée sur la parcelle de terrain située entre l'enceinte de la station actuelle et l'étang de la Grange Neuve afin de permettre d'assurer une continuité de service durant le temps effectif des travaux.

Par la suite l'ensemble des installations actuelles de notre station seront purement et simplement démantelées et le terrain après remise en l'état initial sera restitué à la commune.

Les appels d'offres ont été lancés avec une date butoir de remise des

offres au 28 juin 2021.

Par ailleurs, les travaux de raccordement du nouveau captage du Port aux Oies à Cannes-écluse jusqu'à la bache d'Esmans sont engagés et permettront à terme (8 mois de travaux) une distribution d'eau potable débarrassée du déséthylatrazine ; molécule résultant de l'utilisation depuis les années 60 jusqu'à son interdiction en 2003 d'un désherbant largement utilisé en agriculture : l'ATRAZINE.

Le Maire



Laurent SIMON



Commercialisation à MONTMACHOUX de l'internet par fibre optique à compter du 17 février 2021

C'est avec près de six mois d'avance par rapport à son calendrier initial que le SYNDICAT SEINE ET MARNE NUMERIQUE a ouvert, le 17 février dernier pour Montmachoux, la commercialisation de l'accès internet-fibre auprès de cinq « petits » opérateurs (Ozone, Coriolis, Videofutur, Nordnet et K.net) et dans l'immédiat auprès de l'opérateur national ORANGE et sa filiale SOSH.

Cette information très importante pour bon nombre d'entre

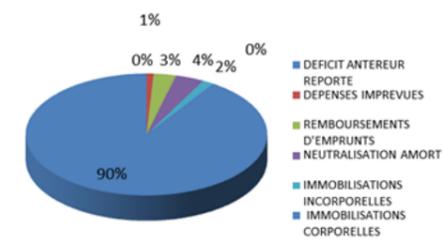
nous vous a été relayée immédiatement par le biais de l'application « Panneau Pocket ».

Dans les quatre à six mois à venir deux opérateurs nationaux supplémentaires devraient être en mesure de proposer à leur tour une offre : SFR et BOUYGUES Telecom.

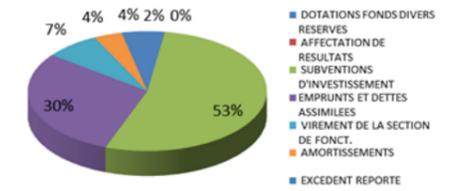
Cet évènement capital constitue pour notre commune la 3ème étape de son désenclavement numérique après successivement l'accès à l'ADSL en août 2012 et à la téléphonie mobile 4G en décembre 2019.

Le Maire

Les dépenses d'investissement (BP 2021)



Les recettes d'investissement (BP 2021)



Thierry KERMARREC

DEFIBRILLATEUR

Mise en service d'un défibrillateur à la Mairie

Dans le cadre des travaux de la commission Mutualisation de la CCPM à l'occasion du remplacement de bon nombre de défibrillateurs dans les communes du territoire, une consultation a été lancée aux fins d'obtenir des devis plus avantageux.

C'est la société SCHILLER basée en Alsace qui a proposé la meilleure offre et nous avons décidé d'anticiper d'un an l'obligation réglementaire d'installation de cet appareil dans notre commune, d'autant plus que la subvention de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) propose en la matière une subvention pouvant atteindre 80% du montant H.T de l'acquisition et installation d'un défibrillateur.

Notre appareil a été installé et mis en service le 5 mars dernier sur la façade de nos bâtiments communaux (Mairie et salle communale) et signifié par message via l'application « Panneau Pocket ». La demande de subvention afférente a été sollicitée pour un montant global de 1.460 € 24 eu égard à une dépense globale de 1.825 € 30 H.T, d'où un reste à la charge de la commune de 365 € 06 HT soit 438 € 07 TTC.

Madame Henriette VIELLE, Conseillère municipale titulaire du brevet de Sauveteur Secouriste du

Travail, a proposé d'organiser des séances de formation pour faciliter l'utilisation de cet équipement. Les personnes intéressées par cette formation seront invitées le moment venu à se faire connaître en Mairie.

Ch. M



REPORT DES ÉLECTIONS DEPARTEMENTALES ET RÉGIONALES



La crise sanitaire a motivé le report des élections Régionales et Départementales aux dimanches 20 et 27 juin 2021. Les conseillers élus siègent respectivement au Conseil départemental de Seine-et-Marne et au Conseil régional d'Ile de France.

Eu égard aux conditions sanitaires actuelles, deux bureaux de vote distincts seront installés dans la salle communale, plus spacieuse, aux horaires habituels : 8 heures à 18 heures.

Le Maire

Directeur de la publication :	Rédacteur en chef :	Équipe rédactionnelle :	Maquettiste :	Crédits photos :	PJM :
Patrick Jacques	Patrick Jacques	Patrick Jacques Christophe Marchand	Laurent Simon	Mairie de Montmachoux	mairie.montmachoux@gmail.com

POINT SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Les travaux de la seconde tranche de restauration de l'église ont effectivement démarré en décembre dernier avec les interventions, au titre de la tranche dite ferme des deux entreprises de gros œuvre, SNBR pour la maçonnerie et PLACIER pour la couverture et la charpente.



SNBR a eu en charge la mise en place de l'ensemble des échafaudages, tant extérieurs qu'intérieurs, et l'installation d'une bâche étanche fermant totalement la nef du chœur où l'ensemble du mobilier a été stocké dans l'attente des travaux de restauration.

Il a été procédé à un reprofilage des abords Nord de l'église afin de dégager les pieds de mur de la nef et du clocher, et la mise en place d'une barrière d'étanchéité des pieds de mur par injection de produits accélérant la carbonatation desdits parements.

SNBR s'est attaqué ensuite à la mise à nu du pignon ouest dont les deux contreforts latéraux se sont au fil du temps dégradés et partiellement désolidarisés, de même que la partie supérieure du parement latéral sud de la nef.

Il a été procédé à une reprise et remise en état des maçonneries existantes afin de consolider le mur pignon et en particulier la solidarité avec ses deux contreforts.

PLACIER a pour sa part procédé à la découverte de l'ensemble de la toiture de la nef afin de procéder à une expertise des éléments de charpente. Il a été procédé au remplacement de quelques éléments en mauvais état mais globalement la charpente a été jugée saine.

Les travaux de couverture ont pu alors être engagés avec également la mise en place de gouttières en cuivre.

Concernant la restauration du mobilier, l'Atelier DARDE a engagé les travaux de l'ensemble du mobilier à compter du mois de mai en rapatriant progressivement dans ses ateliers de Provins les éléments à restaurer.

L'entreprise DELESTRE INDUSTRIE en charge des travaux électriques est intervenue également pour réaliser les saignées de passage des gaines d'alimentation des futurs éclairages et prises.

Le Maître verrier, ART VITRAIL a également engagé la création de vitraux qui remplaceront le verre blanc des baies de la nef.

Par ailleurs, sans vouloir revenir sur toutes les péripéties de nos multiples démarches pour la restitution du caquetoire de notre église (Article PJM N° 44), j'ai eu le plaisir d'obtenir le 25 mars dernier l'accord de principe de l'architecte des Bâtiments de France, M. Yvonnick FEASSON sur le projet négocié par notre architecte avec les services de la DRAC.

Ce caquetoire qui viendra en appentis sur les deux corbeaux de grès existants protéger la porte d'entrée de l'église permettra en outre de créer un accès PMR (Personnes à mobilité réduite) de l'église, inexistant en l'état.

A ce titre, et sur la base de l'évaluation financière du projet par notre architecte d'un montant global H.T de 62.368 €, deux demandes de subventions ont été déposées à la suite des délibérations successives du Conseil municipal des 26 avril et 17 mai 2021.

La première concerne le Conseil départemental au titre du fonds d'équipement rural pour lequel nous avons été retenus avec un taux de subvention de 30%.

La seconde concerne l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour laquelle nous avons sollicité un taux de participation de 40% et dès lors des subventions globales à hauteur de 70% du montant des travaux.

La demande d'autorisation de travaux adressée le 6 mai dernier à l'UDAP 77 a bénéficié de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25 mai dernier et en conséquence d'un arrêté de non opposition de votre serviteur, du 26 mai 2021.

Eu égard au montant de ces travaux inférieurs à 100.000 €, il va être engagé une consultation d'entreprises en direct auprès des deux entreprises retenues au marché des travaux de la nef (SNBR et PLACIER), ainsi que celles qui avaient répondu auxdits appels d'offres afin de bénéficier d'au moins trois offres par lot. : Maçonnerie-Pierre de taille et Charpente-Couverture.

La réalisation du caquetoire pourra en conséquence avoir lieu en même temps que les travaux initiaux de cette seconde tranche concernant la nef.

Je rappelle qu'une nouvelle souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine a été lancée au mois d'octobre 2020 afin de contribuer au financement de la restauration de notre église et que les dons collectés

ressortent actuellement à un montant de 2.330 € soit un gain supplémentaire de 1.180 € depuis la précédente édition du PJM d'octobre 2020.



Merci à tous les donateurs et par avance à ceux qui viendront encourager par leurs dons cette belle et grande réalisation.

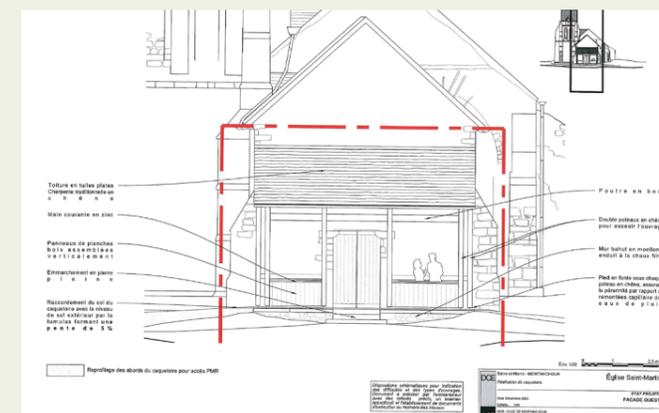
Le Maire

LE CAQUETOIRE

Un caquetoire (parfois caquetoir) est un espace couvert, souvent en forme d'auvent, situé devant l'entrée de nombreuses églises, ou, plus rarement, accolé à l'un des côtés de la nef. Il tire son nom du verbe caqueter (« bavarder à tort et à travers »), car les paroissiens pouvaient s'y abriter après les offices pour échanger les nouvelles.

Si à l'origine le caquetoire désigne la galerie accueillant des réunions paroissiales, il signale par extension le porche sous forme d'auvent précédant l'entrée des églises.

Le caquetoire est habituellement couvert d'une toiture en tuiles à un pan, reposant sur une charpente et appuyée sur la façade de l'église, mais on trouve aussi des structures plus complexes. Les côtés sont souvent constitués d'un mur maçonné en pierres, tandis que le devant est ouvert ou partiellement délimité par un muret en pierres. Des poteaux en bois soutiennent la toiture lorsqu'elle ne repose pas sur un mur ; plus rarement, ils sont remplacés par des piliers.



On trouve quelques exemples de caquetoires latéraux, notamment en Gâtinais.

Des bancs en pierre sont souvent adossés au mur de l'église ou aux murets délimitant le caquetoire.

Il n'est pas toujours facile de distinguer un petit caquetoire, espace destiné à la conversation, d'un auvent comme ceux qui protégeaient souvent les portails romans. En dehors de la taille, la présence de murets délimitant la structure ou de bancs en pierre pour s'asseoir est un critère de différenciation.

Les caquetoires se trouvent dans les églises de villages plutôt qu'en milieu urbain.

Beaucoup de caquetoires datent du XVe ou XVIe siècles et ont été accolés à des églises romanes. Mais certains sont plus tardifs.

Wikipédia et LS

